

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

**Objet :**

**Fermeture de tous les terrains  
de football municipaux.**

**SAUF LE TERRAIN SYNTHETIQUE  
PETIT TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE BERGUETTE  
TERRAIN D'ENTRAINEMENT SOIBAULT**

-----  
**Du 2 au 9 novembre 2023**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les terrains de football municipaux seront interdits à toutes compétitions et entraînements du jeudi 2 au 9 novembre 2023 inclus, **SAUF le terrain synthétique, le petit terrain d'entraînement de Berguette et le terrain Soibault.**

**Article 2** : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

**Article 3** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de BETHUNE pour visa.

Fait à ISBERGUES, le deux novembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,

FC la Roupie Isbergues  
Siège social  
Mairie d'Isbergues  
0321613080

  
G. BOUARD

